

des Princes &c. Fevrier 1757. 93

» des Rois, pour l'engager à faire un acte con-
» forme à la bonté de son cœur, & qui seroit
» si capable de ranimer le courage de la Magi-
» strature de son Royaume. »

En conséquence de cet Arrêté, Mrs. de la Grand-Chambre s'étant rendus le 29. à Versailles, furent admis à l'audience du Roi, qu'ils supplièrent dans les termes les plus forts de leur accorder la réunion avec leurs Confrères, afin de pouvoir continuer le travail attaché au service de l'Etat & du Public. Sa Maj. eut encore la bonté de leur répondre : *Qu'elle étoit sensible à la soumission des Membres de la Grand-Chambre de son Parlement : Qu'elle les exhortoit d'y perséverer ; mais qu'elle étoit très-fâchée de ne pouvoir leur accorder la réunion qu'ils demandoient, attendu qu'elle continuoit de regarder comme supprimées les deux Chambres des Enquêtes dont les Membres avoient donné leur démission, & comme vacantes les Charges de Conseillers qu'ils occupoient dans ces deux Chambres.*

Cette réponse a pénétré de déplaisir Mrs. de la Grand-Chambre. A leur retour ils sont convenus de se rassembler le lendemain. Cette assemblée a duré pendant la plus grande partie du jour. Il y a été question de donner pareillement la démission de leurs Charges. Mais cette résolution n'étoit pas encore exécutée le 8. Janvier. Ces Messieurs avoient délibéré les jours précédens de faire au Roi de nouvelles & plus fortes représentations, qui, disoient-ils, si elles demeurent sans succès, ils donneront alors leur démission purement & simplement.

Voilà où en étoient les affaires entre le Roi & son Parlement, dans les premiers jours de
la